



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2022.03607

P.P. CH-1951 Sion Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Palais fédéral Nord
3003 Berne

v/Références Ulrich Seewer et Isabel Scherrer
Date

31 AOUT 2022

**Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions
aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération
Procédures de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 10 juin 2022, votre département a invité notre Gouvernement à prendre position sur l'objet cité sous rubrique jusqu'au 9 septembre 2022. Le Service cantonal du développement territorial a consulté les instances cantonales et les agglomérations.

La présente prise de position se concentre sur les points jugés prioritaires par le canton du Valais et soutient la prise de position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Généralités relatives au projet mis en consultation

1. Approuvez-vous les grandes lignes du projet (en particulier le montant de la contribution à verser par la Confédération) ?

Oui, nous sommes d'accord avec les grandes lignes du projet et saluons en particulier le fait que le Conseil fédéral mise sur la participation maximale de la Confédération pour le financement des mesures du Programme en faveur du trafic d'agglomération de 4^e génération. En conséquence, nous soutenons les crédits d'engagement demandés pour un montant total de 1,3 milliard de francs. Toutefois, en fonction des résultats de l'examen technique avec les organes responsables, ce montant pourrait évoluer, voir question 7.

2. Des aspects ont-ils, d'après vous, été insuffisamment pris en considération ? Si oui, lesquels ?

Voir les réponses aux questions 3 et 4

Quatrième génération du programme en faveur du trafic d'agglomération

3. Avez-vous des remarques à formuler au sujet du contexte présenté dans le projet (chapitre 1 du rapport explicatif) ?

Afin d'assurer un développement coordonné et durable de l'urbanisation et des transports, il est primordial que les mesures incluses dans les projets d'agglomération, dépendant directement de projets de routes nationales ou de chemins de fer, soient coordonnées avec la planification des PRODES. Le canton du Valais soutient la prise de position de la DTAP qui



plaide pour une meilleure coordination des projets d'agglomération avec la planification nationale.

4. Approuvez-vous la procédure d'examen des projets d'agglomération de la 4^e génération du programme en faveur du trafic d'agglomération ainsi que les résultats de cet examen (chapitre 2 du rapport explicatif) ?

Coordination de l'examen technique et du processus de décision politique

Nous approuvons la procédure d'examen ainsi que les résultats de cet examen, toutefois nous regrettons que les résultats de l'examen technique n'ont été mis à la disposition des organes responsables que trois semaines à peine après le début de la consultation en cours. En conséquence, les résultats de l'examen technique avec la participation des organes responsables ne peuvent pas être intégrés dans la présente prise de position.

Nous soutenons la prise de position de la DTAP selon laquelle il convient de prévoir des délais réalistes pour répondre aux questions techniques et préparer les entretiens d'examen technique. L'examen technique devrait précéder la procédure de consultation.

Evaluation de l'utilité global des projets d'agglomérations

Nous soutenons la prise de position de la DPTA selon laquelle l'évaluation ne tient pas assez compte des conditions/possibilités cantonales et que l'évaluation n'est parfois pas assez détaillée, notamment la déduction de 5% de pourcentage du taux de contribution en cas de mise en œuvre insuffisante.

En outre, nous regrettons que les progrès entrepris d'une génération de PA à l'autre n'apparaissent pas dans les résultats de l'examen de l'efficacité du projet. Cet aspect aurait un effet positif sur l'engagement et la motivation des différents acteurs impliqués. Le constat fait est que de manière générale les petites agglomérations, dont font partie les agglomérations Brig-Visp-Naters et Coude du Rhône, ont obtenu entre 4 et 5 points. Ce petit score se justifie notamment par la population touchée plus restreinte de ces agglomérations qui, par conséquent, réduit l'efficacité des mesures, mais aussi par le fait que certaines mesures sont jugées comme insuffisamment abouties, comme le développement de plateformes multimodales ou encore le développement du réseau de transports publics.

Il paraît important que l'évaluation tienne compte des conditions de départ et des progrès apportaient par la nouvelle génération de projet. Une mesure peut ainsi sembler faible en comparaison avec d'autres agglomérations, mais constituer un progrès important localement. De plus, il s'agit de tenir compte de la pertinence de certaines mesures par rapport à la taille des agglomérations. Des plateformes multimodales développées font moins de sens dans les petites agglomérations que dans les grandes.

5. Avez-vous des remarques à formuler au sujet des commentaires relatifs aux dispositions de l'arrêté fédéral (chapitre 3 du rapport explicatif) ?

Non.

6. Avez-vous des remarques à formuler au sujet des conséquences présentées dans le projet (chapitre 4 du rapport explicatif) ?

Non.

7. Avez-vous des remarques à formuler au sujet des aspects juridiques présentés dans le projet (chapitre 5 du rapport explicatif) ?

Non.

8. Avez-vous des remarques à formuler au sujet des divers projets d'agglomération ou des mesures qu'ils contiennent ?

L'Office en charge de l'évaluation des mesures proposées par les projets d'agglomération a jugé, à tort du point de vue des agglomérations, que certaines mesures pouvaient être remises à plus tard. Nous attendons donc de la Confédération que les arguments exposés, lors des entretiens techniques, soient pris en compte et que les mesures dont il est question soient remises en priorité A.

Pour le détail des mesures et des arguments, nous renvoyons aux prises de position des agglomérations et aux formulaires prévus par l'ARE pour préparer les entretiens techniques.

Autres remarques

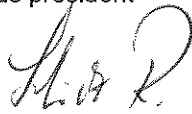
9. Souhaitez-vous formuler d'autres remarques à propos du projet mis en consultation ?

Non.

En vous remerciant de prendre en compte ce qui précède et en restant à disposition pour tout complément d'information concernant ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'État


Le président



Roberto Schmidt



Le chancelier



Philipp Spörri

Copie à 1 extr. SDT
1 extr. SDM
1 extr. SETI

Par mail à : info@are.admin.ch